Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202568-20251219-20251217DELIB07-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Joële GERVAISE, Damien LEVEQUE, Carole LAURENT, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,
Absents : Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM,
Absents excusés :
Christine LE ROY donne procuration à Michel LOZAHIC,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

EGLISE – ASSAINISSEMENT DES BOIS DU PLANCHER

Suite à des interrogations sur l'état du plancher à certains endroits de l'église, il a été fait appel à la société ATRIUM pour établir un diagnostic. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une société experte en traitement de la mérule.

Le diagnostic a été établi, il s'agit d'un champignon qui nécessite un traitement.

La société ATRIOME a établi un devis qui s'élève à 3 600 €uros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le devis et à mandater la facture lorsque les travaux auront été effectués.

Fait et délibéré, le 17 décembre 2025,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire de séance,

Joële GERVAISE,